

NICOLAS LECOMTE, DIRIGEANT D'ASSURFROID

## L'importance des garanties 2<sup>e</sup> ligne en responsabilité civile

**Responsabilité civile : comment éviter d'être à découvert et comment augmenter ses montants de garantie ?**

Les contrats d'assurance Responsabilité civile comportent des plafonds de garantie qui limitent l'intervention de l'assureur en cas de sinistre exceptionnel. En effet, les contrats comportant des montants illimités n'existent plus aujourd'hui, les assureurs les ayant supprimés. Ainsi, l'assureur s'engage à payer les sinistres à hauteur d'un montant maximum, qu'il ne dépassera pas. Chaque compagnie fixe ses plafonds et aujourd'hui les Dommages matériels et immatériels consécutifs sont garantis en moyenne à hauteur de 750 000 €. Certains contrats prévoient des montants jusqu'à 1 500 000 €, mais cela reste des cas ponctuels.

### Pourquoi augmenter ses plafonds de garantie ?

De plus en plus de clients demandent de présenter des montants de garantie majorés, afin de répondre à un cahier

des charges précis (Grande distribution, industriels, agroalimentaire...).

L'augmentation peut aussi correspondre au souhait de l'assuré d'améliorer ses garanties pour un chantier ponctuel, ou pour l'ensemble de son activité. En effet, l'ampleur d'un sinistre est sans rapport avec le montant des travaux effectués, et dépend plutôt de la nature des travaux effectués et de l'importance des locaux dans lesquels ils sont réalisés.

Ainsi, il est nécessaire de prévoir une augmentation de son plafond de garantie, lorsqu'il apparaît que l'importance des dommages potentiels est supérieure à vos montants de garantie. Ce n'est pas parce que votre client n'exige pas de montants de garantie majorés que votre garantie est suffisante. Exemple : cuisine servant 3 000 repas par jour dans l'Oise. Un frigoriste intervient en dépannage sur une chambre froide qu'il n'a pas installée. Il corrige le dysfonctionnement élec-



**Ce n'est pas parce que votre client n'exige pas de montants de garantie majorés que votre garantie est suffisante.**

trique en réparant le disjoncteur et un interrupteur. L'installation électrique occasionne un incendie 3 heures après son intervention, et le frigoriste se retrouve mis en cause pour un sinistre d'un montant de 1 823 306 € !

### Comment augmenter ses montants de garantie ?

Deux méthodes permettent d'augmenter ses montants de garanties :

→ Demander à son assureur de Responsabilité civile de revoir ses montants à la hausse. Cette méthode est intéressante s'il s'agit d'un petit marché ponctuel qui nécessite des garanties majorées, ou si les montants prévus sont vraiment trop bas, et qu'il s'agit de revoir le contrat dans son ensemble.

→ Demander à une autre compagnie, un deuxième contrat, dit de "2<sup>e</sup> ligne", dont l'objet est de couvrir les dommages dépassant le contrat Responsabilité civile de base, dit de "1<sup>re</sup> ligne".

Cette méthode présente le grand intérêt d'être beaucoup moins chère, d'obtenir des montants plus élevés que la première méthode, et de moduler sur mesure ses garanties.

En dehors des solutions prénégociées (programme, ...), une 2<sup>e</sup> ligne prévoyant un doublement de garantie aura une prime comprise entre le tiers et la moitié de la prime du contrat de 1<sup>re</sup> ligne.

### Qui est Assurfroid ?

- Émanation d'Ofracar, courtier partenaire du Syndicat national des entreprises du froid (Snefcca), Assurfroid a été créée pour développer des solutions nouvelles d'assurances, mieux adaptées à l'activité des frigoristes.
- Spécialiste de l'assurance du froid depuis de nombreuses années Ofracar – Assurfroid a déjà mis en place de nombreuses solutions, notamment concernant les Responsabilités civiles, décennales et dirigeants, ainsi qu'un service d'audit des assurances "analyse – synthèse".